**Réunion du Conseil Municipal du 02 juin 2021 à 17 h**

Présents : Guy VADROT, Françoise GENERMONT, Patrice GUERINONI, Pierre FLANDIN, Isabelle GUERINONI, Lucien LAMBERTS, Florian LEGENDRE, Gisèle MEUNIER.

Absents : Isabelle TISSIER, Bruno DROUARD, Adrien VASSEUR

Secrétaire de séance : Françoise GENERMONT

**I – Panneaux photovoltaïque**

Après une visite sur le site et une présentation par le technicien du SIEEEN.

Le Conseil Municipal attend plus de précisions sur ce projet.

**II – SIEEEN Eclairage publique**

Le Maire présente au Conseil Municipal les devis concernant le passage de l’ensemble de l’éclairage public en led.

* Rénovation : 56 904,00 € TTC (reste à charge : 19 968,00 € TTC)
* Changement complet : 63 816,00 € TTC (reste à charge : 15 954 ,00 € TTC)

Total à charge pour la Commune : 35 922,00 € TTC

Le Conseil Municipal accepte à l’unanimité des présents. Il charge le Maire de se renseigner pour contracter un prêt auprès d’une banque.

**III – Adhésion Pole Santé**

Le Maire expose au Conseil Municipal que :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 23,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 22 à 26-1 et 108-1 à 108-4,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

Vu la circulaire n° NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l’hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Considérant que les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions,

Considérant que chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive, et que cette obligation peut être satisfaite par l’adhésion à un service créé par un Centre de gestion,

Considérant que le Centre de gestion de la Nièvre a mis en place un pôle santé sécurité au travail regroupant un service de médecine préventive,

Considérant les prestations offertes par le Pôle santé sécurité au travail du Centre de gestion de la Nièvre telles que décrites dans la convention d’adhésion annexée à la présente délibération,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

* Adhère à compter du **1er janvier 2020** à l’ensemble des prestations offertes par le Pôle santé sécurité au travail
* Autorise l’autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de gestion de gestion de la Nièvre,
* Inscrit les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d’adhésion au Pôle santé au travail.

**ADOPTE à** l’unanimité des membres présents

**IV – Titre à annuler**

Le Maire expose au Conseil Municipal que le comptable public n’a pas pu procéder au recouvrement de pièces émises en 2008, 2011, 2012 et 2019.

Il propose d’annuler ces titres.

Le Conseil Municipal donne son accord sauf pour 2019.

**V – Elections**

Le Conseil Municipal fixe les tours de garde pour les élections départementales et régionales.

**VI – Questions diverses**

* Journée environnement : en septembre
* Prochaine réunion de Conseil Municipal : 07 juillet 2021 à 19 h
* Info : Le Maire informe le Conseil Municipal qu’il a demandé des renseignements pour la mise en place d’une mutuelle pour tous
* Fleurissement : La commission environnement lance un appel au volontariat pour planter et arroser les fleurs.

Le Maire, Le Secrétaire, Les Membres,